

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 240 761 dinars et un résultat net de la période de 42 277 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 000 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 juin 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 543 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, 27 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	986 347,039	1 159 493,594	1 095 260,247
	a- Actions et droits rattachés		587 691,306	736 488,665	691 458,986
	b- Obligations et valeurs assimilées		398 655,733	410 251,179	391 236,811
	c- Titres OPCVM		0,000	12 753,750	12 564,450
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	254 128,652	324 069,129	300 097,945
	a- Placements monétaires		145 671,168	0,000	142 960,742
	b- Disponibilités		108 457,484	324 069,129	157 137,203
AC3	Créances d'exploitations	3.3	285,597	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 240 761,288	1 483 562,723	1 395 358,192
	<u>PASSIF</u>		<u>20 017,018</u>	<u>40 376,645</u>	<u>24 261,735</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	6 239,160	23 659,773	4 417,188
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	13 777,858	16 716,872	19 844,547
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 220 744,270</u>	<u>1 443 186,078</u>	<u>1 371 096,457</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 217 130,492	1 438 262,646	1 364 763,160
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>3 613,778</u>	<u>4 923,432</u>	<u>6 333,297</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7,444	1,037	0,989
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 606,334	4 922,395	6 332,308
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 240 761,288	1 483 562,723	1 395 358,192

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>17 747,802</u>	<u>23 184,473</u>	<u>19 276,228</u>	<u>25 796,193</u>	<u>49 905,865</u>
	Dividendes		12 094,140	12 094,140	13 511,490	13 511,490	26 217,050
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 653,662	11 090,333	5 764,738	12 284,703	23 688,815
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 378,568</u>	<u>2 710,426</u>	<u>246,996</u>	<u>2 261,445</u>	<u>2 334,539</u>
	Total des revenus des placements		<u>19 126,370</u>	<u>25 894,899</u>	<u>19 523,224</u>	<u>28 057,638</u>	<u>52 240,404</u>
CH 1	Charges de gestion des placements	3.8	<u>-3 889,627</u>	<u>-7 974,954</u>	<u>-5 074,946</u>	<u>-10 628,167</u>	<u>-19 588,539</u>
	Revenu net des placements		<u>15 236,743</u>	<u>17 919,945</u>	<u>14 448,278</u>	<u>17 429,471</u>	<u>32 651,865</u>
CH 2	Autres charges	3.9	-7 614,861	-14 989,531	-6 834,347	-13 392,726	-26 782,885
	Résultat d'exploitation		<u>7 621,882</u>	<u>2 930,414</u>	<u>7 613,931</u>	<u>4 036,745</u>	<u>5 868,980</u>
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		534,176	675,920	762,504	885,650	463,328
	Sommes distribuables de la période		<u>8 156,058</u>	<u>3 606,334</u>	<u>8 376,435</u>	<u>4 922,395</u>	<u>6 332,308</u>
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-534,176	-675,920	-762,504	-885,650	-463,328
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		59 945,816	85 462,181	102 369,124	142 394,237	138 927,779
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-25 036,565	-28 471,661	-69 276,046	-71 127,865	-74 521,536
	Frais de négociation de titres		-254,139	-682,663	-1 276,971	-2 079,080	-2 991,205
	Résultat net de la période		<u>42 276,994</u>	<u>59 238,271</u>	<u>39 430,038</u>	<u>73 224,037</u>	<u>67 284,018</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>42 276,994</u>	<u>59 238,271</u>	<u>39 439,038</u>	<u>73 224,037</u>	<u>67 284,018</u>
a- Résultat d'exploitation	7 621,882	2 930,414	7 613,931	4 036,745	5 868,980
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	59 945,816	85 462,181	102 369,124	142 394,237	138 927,779
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-25 036,565	-28 471,661	-69 276,046	-71 127,865	-74 521,536
d- Frais de négociation de titres	-254,139	-682,663	-1 267,971	-2 079,080	-2 991,205
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-5 483,772</u>	<u>-5 483,772</u>	<u>-13 996,896</u>	<u>-13 996,896</u>	<u>-13 996,896</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-142 457,025</u>	<u>-204 106,686</u>	<u>-245 289,459</u>	<u>-631 399,907</u>	<u>-697 549,509</u>
a- Souscriptions	0,000	99,079	0,000	0,000	12 141,689
- Capital	0,000	100,000	0,000	0,000	11 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-1,226	0,000	0,000	129,997
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,305	0,000	0,000	111,692
b- Rachats	142 457,025	204 205,765	245 289,459	631 399,907	709 691,198
- Capital	138 800,000	199 800,000	241 500,000	628 300,000	705 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 631,475	4 239,299	4 431,095	599,817	1 257,046
- Régularisation des sommes distribuables	25,550	166,466	-641,636	2 500,090	3 034,152
VARIATION DE L'ACTIF NET	-105 663,803	-150 352,187	-219 847,317	-572 172,766	-644 262,387
Actif Net					
<u>a- En début de période</u>	1 326 408,073	1 371 096,457	1 663 033,395	2 015 358,844	2 015 358,844
<u>b- En fin de période</u>	1 220 744,270	1 220 744,270	1 443 186,078	1 443 186,078	1 371 096,457
Nombre d'actions					
<u>a- En début de période</u>	13 051	13 660	16 727	20 595	20 595
<u>b- En fin de période</u>	11 663	11 663	14 312	14 312	13 660
VALEUR LIQUIDATIVE	104,668	104,668	100,837	100,837	100,373
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	13,81%	9,56%	9,14%	7,86%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-06-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs similaires ont été évalués, au 30-06-2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2017 d'actions et des obligations et valeurs assimilées.

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% l'Actif
Actions		630 784,521	587 691,306	47,37%
ADWYA	10 000	62 627,550	56 100,000	4,52%
ATL	11 236	35 246,840	32 370,916	2,61%
ATTIJARI BANK	1 250	32 596,500	42 100,000	3,39%
BIAT	920	56 522,904	96 031,440	7,74%
CARTHAGE CEMENT	33 500	99 594,113	81 673,000	6,58%
MONOPRIX	8 000	119 435,243	75 872,000	6,11%
SFBT	4 950	90 071,053	96 609,150	7,79%
SOTUVER	14 225	77 926,154	66 231,600	5,34%
TPR	13 280	56 764,164	40 703,200	3,28%
Obligations des Sociétés		172 000,000	175 607,251	14,15%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	40 000,000	41 356,274	3,33%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	60 000,000	60 699,617	4,89%
CIL2014-2 7.6%	1 000	60 000,000	61 519,167	4,96%
CIL2015-1 T 7.65%	200	12 000,000	12 032,193	0,97%
BTA		215 356,000	223 048,482	17,98%
BTA-04-2028	40	37 380,000	37 844,044	3,05%
BTA052022	50	48 860,000	49 260,767	3,97%
BTA072017	130	129 116,000	135 943,671	10,96%
TOTAL		1 018 140,521	986 347,039	79,50%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus des Actions	12 094,140	12 094,140	13 457,640	13 457,640	26 163,200
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000	53,850	53,850	53,850
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 653,662	11 090,333	5 764,738	12 284,703	23 688,815
Revenus des obligations privées	2 680,829	5 559,145	3 326,441	6 993,857	13 467,762
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	2 972,833	5 531,188	2 438,297	5 290,846	10 221,053
TOTAL	17 747,802	23 184,473	19 276,228	25 796,193	49 905,865

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2017 à 254 128,652 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	145 671,168	0,000	142 960,742	11,74%
Disponibilités		108 457,484	324 069,129	157 137,203	8,74%
Total		254 128,652	324 069,129	300 097,945	20,48%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/16	142 887,648	145 671,168	11,74%
Total placement BTCT			142 887,648	145 671,168	11,74%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 378,568	2 710,426	246,996	2 261,445	2 334,539
TOTAL	1 378,568	2 710,426	246,996	2 261,445	2 334,539

3.3 – Créances d'exploitations:

	Libelle	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
AC 3	Créances d'exploitations	285,597	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	285,597	0,000	0,000

3.4 – Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	6 239,160	23 659,773	4 417,188
	Frais de gestionnaire	1 376,822	1 777,556	1 581,125
	Frais de dépositaire	509,086	2 469,982	283,489
	Frais de distributeurs	4 353,252	19 412,235	2 552,574

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	13 777,858	16 716,872	19 844,547
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	381,905	2 400,000	2 011,685
	Redevance CMF	99,336	122,405	116,647
	Contribution conjoncturelle 7.5%	543,192	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	12 753,425	14 194,467	17 716,215

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	1 366 000
* Nombre de titres	13 660
* Nombre d'actionnaires	96
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	100
* Nombre de titres émis	1
Rachats effectués	
* Montant en nominal	199 800
* Nombre de titres rachetés	1 998
Capital au 30/06/2017	
* Montant en nominal	1 166 300
* Nombre de titres	11 663
* Nombre d'actionnaires	91

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/06/2017 s'élève à -150 352,187 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30/06/2017 est de 11 663 contre 13 660 au 31/12/2016.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2016</u>	<u>1 364 763,160</u>	<u>1 364 763,160</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>100,000</u>	<u>100,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-199 800,000</u>	<u>-199 800,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>52 067,332</u>	<u>55 681,110</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	85 462,181	85 462,181
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-28 471,661	-28 471,661
- Frais de négociation de titres	-682,663	-682,663
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 240,525	-4 240,525
- Sommes distribuables		3 613,778
<u>Montant fin de période au 30/06/2017</u>	<u>1 217 130,492</u>	<u>1 220 744,270</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2017 s'élèvent à **3 613,778** DT contre **4 923,432** DT au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	7,444	1,037	0,989
Résultat d'exploitation	2 930,414	4 036,745	5 868,980
Régularisation du résultat d'exploitation	675,920	885,650	463,328
<u>Total</u>	<u>3 613,778</u>	<u>4 923,432</u>	<u>6 333,297</u>

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>3 889,627</u>	<u>7 974,954</u>	<u>5 074,946</u>	<u>10 628,167</u>	<u>19 588,539</u>
Rémunération du gestionnaire	1 376,842	2 882,567	1 777,056	3 741,455	6 945,771
Rémunération du dépositaire	251,285	509,249	329,796	688,688	1 264,303
Rémunération des distributeurs	2 261,500	4 583,138	2 968,094	6 198,024	11 378,465

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 2 Autres charges	<u>7 614,861</u>	<u>14 989,531</u>	<u>6 834,347</u>	<u>13 392,726</u>	<u>26 782,885</u>
Redevance CMF	305,968	640,579	394,905	831,441	1 543,517
Services bancaires et assimilés	285,422	285,422	317,599	317,599	617,450
Contribution conjoncturelle 7.5%	225,953	543,192	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	6 797,518	13 520,338	6 121,843	12 243,686	24 621,918

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 797,518</u>	<u>13 520,338</u>	<u>6 121,843</u>	<u>12 243,686</u>	<u>24 621,918</u>
Taxes (*)	-54,639	-108,678	15,193	30,386	61,105
Frais bancaires	26,033	51,781	24,033	48,067	96,663
Publication BO CMF	399,901	795,408	485,283	970,567	1 951,800
Honoraires CAC	1 675,398	3 332,384	1 670,944	3 341,888	6 720,500
Frais AGO et publications	990,769	1 970,650	437,340	874,681	1 758,974
Jetons de Présence	2 991,781	5 950,685	2 983,606	5 967,213	12 000,000
Alpha mena	768,264	1 528,086	497,268	994,536	2 000,000
Autres	0,011	0,022	8,176	16,348	32,876

(*)C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 000 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 juin 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 543,192 DT.